

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 12 février 2025**

Membres en exercice : 11
Présents : 07
Absents : 04
Votants : 11

Le 12 février 2025 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzeières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 06/02/2025
Date d'affichage : 06/02/2025

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Yves PORTENGUEN, Joël LAHACHE, Brigitte TOURNIER, Géraldine VIOLET.

Absents excusés : Stéphane FEDERICI donne procuration à Jean-Claude ESPERANDIEU. Patrick PETIT donne procuration à Géraldine VIOLET. Corinne PASCAL donne procuration à Lionnel ROBERT. Aurélie RENAUD donne procuration à Jean-Manuel GARRIDO.

Secrétaire de séance : Lionnel ROBERT est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 janvier 2025 par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mise à jour du RIFSEEP
- 2- Loyer épicerie au 1er Mars 2025
- 3- Fixation du loyer du logement N°3 du Bourdaric - Place Maurice GRIMAUD
- 4- Tarifs Salle Polyvalente et Salle Bourdaric

.....
1- Mise à jour du RIFSEEP

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires et contractuels. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Il est nécessaire de mettre à jour les montants mini et montants maxi dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) pour la catégorie B qui n'était pas dans la délibération N°33-2023 de la séance du 19 juillet 2023.

Vote pour à l'unanimité

2- Loyer épicerie au 1er Mars 2025

Par délibération N°10-2022 en date du 23 février 2022, la commune de Saint-André-de-Cruzières a signé un bail commercial avec la société dénommée Épicerie des Cruzières représentée par Madame Anne JACQUET épouse FREYTAG pour une durée de neuf ans, moyennant un loyer mensuel de 458 € hors taxes par mois, indexé tous les trois ans à la date d'anniversaire de l'entrée en jouissance, il est précisé que le dernier indice ayant servi de base était celui du 2^{ème} trimestre 2021 sur l'indice national du coût de la construction. Au 1^{er} mars 2025 suivant l'indice du coût à la construction du 2^{ème} trimestre 2024, le loyer passe à 555 €HT par mois.

Vote pour 10 – contre 1 (Patrick PETIT)

3- Fixation du loyer du logement N°3 du Bourdaric - Place Maurice GRIMAUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'appartement N° 3 au 4 Place Grimaud laissé vacant par l'ancien locataire depuis 30 septembre 2024 a fait l'objet de travaux important de rénovation. Ce logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble du Bourdaric d'une surface de 59 m2 dispose : d'un séjour/coin cuisine / un WC / une salle de bains/douche/sèche-serviettes / 2 chambres / chauffage individuel électrique / 1 ballon d'eau chaude.

A ce stade, il est nécessaire de fixer le montant de ce loyer. Mr le maire propose de fixer ce loyer à 400 €/mois. Cela représente un tarif de moins de 7 € le mètre carré tarif appliqué par Ardèche Habitat pour l'ensemble de son parc immobilier pour des logements conventionnés.

Vote pour à l'unanimité

4- Tarifs Salle Polyvalente et Salle Bourdaric


Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir la tarification des salles communales pour les associations, le maire propose que les associations de Saint-André peuvent utiliser la salle polyvalente à titre gratuit uniquement trois week-end par an, au-delà une location sera requise d'un montant de 50 €.

Rappel délibération N°6-2015 du 29 janvier 2015 : Tarifs Ménage Salles communales : Prestations ménages pour les associations pour la salle Bourdaric : 25 € - pour la salle polyvalente : 50 € (2h30) 80 € (4h00)

Vote pour 10 – abstention 1 (Patrick PETIT)

Monsieur le Maire lève la séance à 19h05

Le Maire
Jean-Manuel GARRIDO



Le Secrétaire de séance
Lionnel ROBERT

